



Carte de séjour et ci étrangère UE

Par Liloux63

Bonjour

Je me permets de vous écrire aujourd'hui car nous sommes un peu dans une impasse et nous voulons avoir un avis si possible. Pour vous expliquer un peu le contexte ma mère avait fait une carte de séjour lors de son mariage en France qui ne va plus être valide à partir du 26 Septembre.

Son employeur veut mettre les papiers à jour et lui demande de lui fournir une carte d'identité valide si non ils lui suspendent son contrat de travail.

Or nous avons fait la demande de renouvellement du titre de séjour en juillet et pour l'instant nous n'avons pas de nouvelles sur l'avancement et c'est très compliqué d'avoir quelqu'un au téléphone.

Ayant un prêt immobilier elle ne peut se permettre de voir son contrat suspendu. Du coup elle leur a fourni la carte d'identité portugaise qui est valable mais par contre qui n'a pas son nom de mariée comme son contrat de travail. Son chef lui a dit que cela pouvait poser problème.

Pensez vous que la carte d'identité portugaise avec éventuellement un extrait du livret de famille ou figure son nom de mariée ne peux pas être suffisant pour mettre à jour ses données auprès de l'employeur ?

Nous sommes perdus avec autant de formalités alors qu'ils la connaissent ça fait plus de 10 ans qu'elle travaille pour eux... Nous ne comprenons pas

Merci de m'avoir lu et pour ceux qui pourront nous éclairer

Bonne journée à vous